

Saint Robert, le 25 juin 2014

Monsieur Louis Dériger
Commissaire du BAPE
Projet du Parc éolien Pierre-de-Saurel

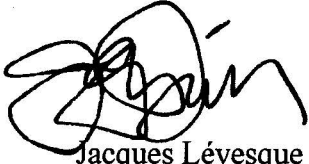
Monsieur le Commissaire,

Je me permets de vous envoyer cette lettre comme complément au mémoire que j'ai présenté aux audiences publiques du BAPE que vous avez présidées à Yamaska, le 17 juin. Dans ce mémoire, je faisais état de l'opposition de 79% des résidents du Rang St-Thomas qui dans la municipalité de St-Robert sont les plus directement concernés par le projet d'installation des éoliennes. Je précisais que ce chiffre reposait sur 42 des 46 résidences que comprend le Rang St Thomas sur sa longueur de 9 kilomètres à St-Robert.

Par ailleurs, je mentionnais dans mon mémoire que M. Denis Beauregard de St-Robert avait aussi recueilli 108 signatures d'opposition au projet (qui ont aussi été déposées en séance). Je voudrai ajouter des précisions comparables à celles qui concernent le Rang St-Thomas, pour mieux établir leur représentativité. Le plus grand nombre des signatures recueillies par M. Beauregard provenait des résidents des deux rangs de la municipalité de Yamaska, qui comme ceux du Rang St-Thomas se trouvent dans la proximité la plus immédiate de éoliennes projetées. Il s'agit du Rang-bord-de-l'eau Ouest et du Rang-bord-de-l'eau Est qui bordent les deux rives de la rivière Yamaska. Dans le cas du premier, 32 des 44 résidences qu'il comprend, ont pu être visitées (les résidents des autres étant absents les jours de visite de M. Beauregard). Sur ces 32 résidences 65% des résidents sont opposés au projet. Dans le Rang-bord-de-l'eau Est, 29 résidences sur un total de 41 ont pu être visitées. De ce nombre, les résidents de 24 d'entre elles, soit une proportion de 83% s'opposent au projet. Leurs signatures et adresses ont été déposées en séance. Ces précisions me semblent très éloquentes.

Là aussi, comme dans le cas des résidents du Rang St-Thomas, non seulement ces citoyens n'ont jamais été consultés sur le projet, mais ils avaient très peu et même parfois aucune information sur le nombre d'éoliennes prévues, leur emplacement et sur l'avancement et les dates du projet. Lors des audiences publiques du BAPE, la maire de Saint-Aimé, Madame Maria Liebert s'est permis d'affirmer qu'en votant pour les maires actuels lors des dernières élections municipales, les électeurs s'étaient prononcés en faveur de ce projet. Elle aurait dû dire que celui-ci n'a jamais été un enjeu électoral et que les maires n'on jamais demandé un mandat ou même un appui là-dessus. Aucun véritable débat n'a eu lieu avant les audiences du BAPE.

Je vous remercie de votre attention,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques Lévesque', written in a cursive style.

Jacques Lévesque
Professeur émérite
Faculté de Science Politique et de Droit

Résidence :
294 Rang St-Thomas
St-Robert
J0G 1S0 CANADA